

Décision

Générale

colonial

Décision n° 634 nommant M. Fouace {Michel}, adjoint au commandant de cercle de Djibouti.

n° 634

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1950

Date de publication
19 juin 1950

Date du numéro
30 juin 1950

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à 14 colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision n° 662 en date du 26 juin 1948 affectant M. Pau (Gabriel), administrateur adjoint des colonies, au cercle de Djibouti, en qualité d'adjoint au commandant de cercle

Vu la décision n° 442 en date du 18 avril 1950 accordant à M. Pau (Gabriel), administrateur adjoint des colonies, adjoint au commandant de cercle de Djibouti, un congé administratif de six mois à passer en France

Vu l'arrivée à la colonie de M. Fouace (Michel), administrateur adjoint des colonies de 1^{er} classe,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}

— AM. l'ouace (Michel), administrateur adjoint de 1^{er} classe des colonies, est nommé adjoint au commandant de cercle de Djibouti, en remplacement de M. Pau, bénéficiaire d'un congé administratif. Art. 2 — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.